

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

## Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

### Déclaration du groupe de la coopération

La différenciation croissante des pays en développement, la nouvelle répartition de la richesse mondiale, les enjeux stratégiques et aussi nos contraintes budgétaires justifient pleinement la volonté de rénovation de la politique de développement française, dans laquelle s'inscrit le projet de loi.

Nous partageons la démarche qui vise à identifier des objectifs et des priorités tant géographiques que sectorielles et qui souligne la nécessité de progresser en matière d'efficacité, de transparence et de redevabilité de la politique de développement de la France. Nous soutenons pleinement la nécessité d'inscrire cette politique dans un cadre associant la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans ses trois composantes. Il est également juste de souligner que de nombreuses autres politiques exercent des effets importants sur le développement des pays les plus défavorisés.

L'avis insiste sur le rôle dans le processus de développement des partenariats nord/sud multi-acteurs, dont ceux impliquant les acteurs de la société civile, dont les coopératives. Les coopératives mesurent, en effet, chaque jour, ce qu'apporte l'implication des acteurs dans la prise en charge de leur propre devenir. Selon l'ONU, plus d'un milliard de personnes sont membres de coopératives à travers le monde. Les coopératives participent à l'apprentissage de la démocratie et permettent aux hommes qui s'y impliquent de construire leur avenir et d'être les co-acteurs d'un projet économique. Elles sont spécifiquement porteuses de la responsabilité sociale de l'entreprise, dont l'avis souligne l'importance.

L'année internationale de la coopération 2012, décrétée par l'ONU, fut l'occasion de souligner le rôle que les coopératives jouent dans le développement des pays les plus défavorisés. Par exemple, dans le secteur agricole, des coopératives en lien avec l'AFDI (Agriculteurs français et développement international) sont engagées dans des actions pour le développement agricole au sein des pays du Sud. Ce qui est attendu sur place, ce n'est pas tant les moyens financiers que l'assistance technique et le savoir-faire.

Les exemples de projets de développement impliquant les coopératives s'inscrivent ainsi pleinement dans les priorités géographiques identifiant nos partenaires historiques de la Méditerranée et de l'Afrique et dans les deux grands axes prioritaires proposés dans l'avis : l'éradication de la pauvreté, avec une attention particulière à l'agriculture, et la mise en place des infrastructures.

Le groupe de la coopération partage l'état d'esprit et les propositions de l'avis et a voté en sa faveur.